



# FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

**CIRCULAIRE N° 016 /FCF/SG/DDF/MLC/2023**

Yaoundé, le 21 Février 2023

A l'attention de :

- Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs affiliés au Championnat MTN Elite One ;
- Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs affiliés au Championnat de football féminin de première division ;

**Objet : Nouveau cadre réglementaire du système d'octroi de licence aux clubs de la CAF**

Mesdames, Messieurs,

La CAF a adopté le 10 décembre 2020 un nouveau cadre réglementaire pour le système d'octroi de licence aux clubs et aux stades de la CAF.

Celui-ci est entré en vigueur le 1er juillet 2022 et a entraîné des changements importants relatifs au système d'octroi de licence aux clubs et au cadre réglementaire des stades.

La nouvelle réglementation du système d'octroi de licence aux clubs de la CAF comprend :

1. Une nouvelle édition du Règlement sur l'octroi de licence aux clubs masculins de la CAF ;
2. La première édition du Règlement sur l'octroi de licence aux clubs féminins de la CAF ;
3. Un Catalogue des sanctions dédié à l'octroi de licence aux clubs de la CAF ;
4. Un nouveau Standard de qualité pour l'octroi de licence aux clubs de la CAF ;
5. Un nouveau Règlement sur les stades de la CAF ;

Ce nouveau cadre réglementaire de la CAF renforce le système d'octroi de licence aux clubs de football masculin et féminin pour les compétitions continentales et nationales, établit une catégorisation des exigences des stades par type de compétition de la CAF, et définit les sanctions à appliquer en cas de manquements dans la mise en œuvre du système d'octroi de licence aux clubs par les associations nationales.

Le nouveau Règlement sur l'octroi de licence aux clubs masculins de la CAF (édition 2022) **oblige toutes les associations membres à doter de licences les clubs souhaitant participer aux compétitions interclubs de la CAF, et à ceux participant aux compétitions nationales d'élite.**

Deux types de critères sont introduits : les critères continentaux et les critères nationaux. Les critères continentaux s'appliquent aux clubs participant aux compétitions interclubs



de la CAF. Les critères nationaux doivent être définis par chaque association membre pour leur compétition/ligue nationale masculine d'élite en respectant le minimum établi dans le règlement de la CAF.

S'agissant des critères sportifs, le Règlement sur l'octroi de licence aux clubs masculins de la CAF (édition 2022), introduit désormais une exigence pour les équipes féminines de football. Ce qui signifie que les clubs souhaitant participer aux compétitions interclubs masculines de la CAF doivent avoir au moins une (01) équipe première féminine qui participe à une compétition approuvée par La Fédération. Pour satisfaire à cette exigence, les clubs peuvent gérer la ou les équipes féminines eux-mêmes, ou disposer d'un accord écrit avec une autre entité qui gère cette ou ces équipes.

Le nouveau règlement indique également que le processus d'octroi de licence de clubs pour les interclubs de la CAF ainsi qu'au moins pour la compétition nationale masculine de haut niveau doit désormais être effectué via la plateforme en ligne d'octroi de licence aux clubs de la CAF (CLOP).

### **Règlement sur l'octroi de licence aux clubs féminins de la CAF (édition 2022)**

Le règlement sur l'octroi de licence aux clubs féminins de la CAF (édition 2022) suit le même esprit que le règlement masculin en ce qui concerne le processus de base et les organes de décision. Cependant, la principale différence est que les clubs féminins devront répondre à des critères spécifiques, différents de ceux des hommes, pour obtenir une licence et pouvoir participer à la Ligue des Champions féminine de la CAF.

Il est particulièrement important de mentionner que les critères sont simples et réalistes pour les clubs puisque le règlement sur l'octroi de licence aux clubs féminins de la CAF sera appliqué aux clubs de football féminin participant à la fois aux éliminatoires et à la phase finale de la Ligue des Champions féminine de la CAF.

En prélude au lancement prochain du processus d'octroi de licence aux clubs nous vous invitons à prendre connaissance de ce nouveau cadre réglementaire via le lien :

<http://caf-prd-fr.deltatre.net/about-us/official-documents/club-licensing>

Il convient de rappeler que ces dispositions du Règlement d'octroi de licence aux clubs seront applicables aux Championnats MTN Elite One et Guinness Super League dès la saison 2023-2024.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

**LE SECRETAIRE GENERAL P.I**



**DJOUNANG Blaise**